

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du 12 février 2026**

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-six, le douze février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**Étaient présents :**

Mme Marie Chavanon – Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (sauf points 1,3 et 15), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne – adjoints, Mme Claire Lefebvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Kaddour Métir, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (sauf points 6 à 12), M. Jean-Jacques Um (points 2 à 10), M. Cyril Gallon (sauf point 3), M. Stéphane Lamart et M. Christophe Carlier (sauf points 6 à 10) – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Benoît Legoëdec représenté par Mme Annette Perthuis  
M. Yann Pirolli représenté par Mme Brigitte Gautier-Tironneau  
Mme Elsa Solvignon représentée par Mme Isabelle Dutronc  
M. Frédéric Besnier représenté par Mme Marie Leclerc-Bruant  
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par Mme Claire Lefebvre  
M. Julien Baillergeau représenté par Mme Estelle Leyssenne  
M. Philippe Vafiadès représenté par Mme Muriel Éthève  
Mme Johana Greco représentée par Mme Rachida Sadane

**Étaient absents :**

M. Josselin Aubry (points 1, 3 et 15)  
M. Jean-Jacques Um (points 1, 11 à 18)  
M. Cyril Gallon (point 3)  
Mme Jessie Claude (points 6 à 12)  
M. Christophe Carlier (points 6 à 10)

---

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Madame la Maire ouvre la séance avec émotion et prend la parole :

« C'est avec beaucoup d'émotion que j'ouvre cette séance du dernier conseil de la mandature 2020-2026. Cela fait 6 ans que nous siégeons ensemble et je tenais à vous remercier pour votre travail, pour votre présence, votre implication dans tous les dossiers que nous avons pu travailler, élaborer ensemble et réaliser pour une grande part d'entre eux.

Je crois que la fonction de conseiller municipal est une fonction assez extraordinaire, au sens où elle entraîne beaucoup d'implication et aussi beaucoup d'attentes de la part de nos concitoyens et concitoyennes. Donc c'est pour ça que je tiens à vous remercier pour ces 6 années que nous avons passées ensemble.

Ça n'a pas toujours été le calme de l'Olympe, mais j'espère que vous y avez trouvé votre compte. J'espère que vous avez pu vous exprimer et aussi réaliser ce que vous pensiez qu'était la fonction de conseiller municipal. Je vous souhaite bonne continuation. Les urnes décideront et nos concitoyens et concitoyennes décideront de la prochaine assemblée.

Et donc, à l'issue de ce conseil, je vous propose que nous échangions un verre de l'amitié, en tout cas un verre de la convivialité. »

Monsieur Métir prend la parole avant le lancement du premier point du conseil :

« Madame la Maire, chers collègues élus, Mesdames, Messieurs de l'assemblée,

Dans cette période d'élections municipales, le débat démocratique qui anime notre ville est une bonne chose. Il doit permettre à chaque habitant de juger les projets et les idées sur leurs valeurs. Cependant, cette période électorale n'autorise ni tout, ni n'importe quoi. Les débats doivent être à la hauteur des enjeux qui concernent l'avenir de toutes les Fresnoises et de tous les Fresnois. Ils doivent se tenir dans le respect des personnes, des valeurs républicaines et de la loi.

C'est dans ce cadre que nous nous adressons ce soir, en notre qualité d'élus de la République et membres de ce conseil municipal, pour dénoncer avec la plus grande fermeté des attaques personnelles dont nous sommes actuellement la cible. Monsieur Dramé et moi-même faisons l'objet de calomnies, de propos mensongers et racistes laissant entendre que nous serions anti-français. Ces accusations sont aussi infondées qu'insultantes. Sous couvert de critiques politiques, elles sous-entendent qu'être français ne serait pas compatible avec nos origines. Cela revient à nier la francité de millions de nos concitoyens et à véhiculer une vision étroite, exclusive et dangereuse de l'identité nationale.

Ces propos sont d'une autre époque. Nous les reconnaissons : ils sont aujourd'hui en France et en Europe la marque de fabrique et le fonds de commerce des partis d'extrême droite, mais pas seulement, d'autres partis, dont la droite, sont tentés de tenir ces propos à des fins électoralistes. Nous voyons là toute l'exclusion que certains revendiquent ouvertement : une idéologie du rejet qui veut diviser la nation entre de vrais et de faux Français. Cette vision selon laquelle un bon Français devrait nécessairement être blanc et occidental est une insulte à la République et à ses principes fondateurs.

Nous réfutons ces calomnies avec force. Nous sommes français, pleinement et fièrement. Nous sommes également fiers de nos origines africaines, algériennes, sénégalaises et de nos histoires familiales. Nous sommes fiers de nos parents et de leurs parcours, de tout ce qu'ils ont fait pour nous donner le maximum, fiers de parcours souvent semés d'embûches, précisément à cause de ce genre de stigmatisation. Ces discours divisent et blessent, ils contredisent les valeurs fondamentales de notre République.

Sachez que notre force et notre courage, nous les tenons de toutes ces luttes, de ces défis continuels, de ces combats incessants.

Nous tenons à rappeler le fondement juridique et moral de notre nation énoncé dans l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, texte à valeur constitutionnelle :

« Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Ce principe sacré est repris et garanti par l'article premier de notre Constitution actuelle : « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

C'est sur ce pacte républicain que notre communauté nationale se construit. La loi interdit et sanctionne rigoureusement les attaques dont nous sommes victimes, qui bafouent ces principes. L'article 32 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse réprime la diffamation publique. La loi du 29 juillet 1881, notamment ses articles 32 et 33, sanctionne également la diffamation et l'injure à caractère racial. L'article R624-3 du code pénal réprime l'injure à caractère racial, ethnique ou national commise par tout moyen. Ces textes existent pour protéger chaque citoyen et citoyenne contre la haine et la discrimination et faire vivre l'idéal constitutionnel

Par ailleurs, qui dans cette assemblée pourrait prétendre incarner à lui seul le bon Français ? L'immense majorité d'entre nous, comme la société française dans son ensemble, a des origines diverses. C'est cette pluralité, cette richesse des histoires et des cultures, uniques et unies par un destin commun, qui constitue la force et la beauté de notre pays.

Notre attachement à la ville de Fresnes n'est plus à démontrer. Nous y avons grandi et vécu depuis de très nombreuses années. C'est dans ces quartiers populaires, au travers d'expériences humaines concrètes, que nous avons appris que la véritable richesse est celle du cœur, du lien social, du partage et de la différence.

Nous déclarons solennellement devant cette assemblée que nous ne nous laisserons pas intimider par qui que ce soit. Nous exigeons que la campagne électorale, comme tout débat public, se déroule dans le respect des personnes et des lois de la République. Nous demandons la cessation immédiate et publique de ces accusations diffamatoires et racistes. À défaut, nous nous réservons le droit, et nous en prenons l'engagement devant vous, de déposer plainte auprès des autorités judiciaires compétentes pour diffamation et injure à caractère racial.

Nous le ferons pour défendre notre honneur, pour protéger le respect dû à tout élu de la République et plus encore, pour faire sanctionner des propos qui menacent le tissu même de notre cohésion sociale.

Notre ville mérite mieux. Notre Nation mérite mieux. Elle mérite un débat qui rassemble et qui projette plutôt qu'il ne divise et ne recroqueville. Nous resterons, quant à nous, focalisés sur notre travail au service de tous les habitants, avec la conviction que la diversité est notre force et que la fraternité n'est pas un vain mot mais le ciment de notre République et de notre ville.

Nous appelons à la raison, au respect mutuel et à la fraternité qui doivent prévaloir au sein de cette assemblée, dans notre commune, dans notre pays.

Merci de votre écoute. »

Madame la Maire déclare s'associer aux propos tenus. Elle indique ne pas avoir connaissance des faits évoqués par Monsieur Métir, mais précise que, si ceux-ci s'avèrent exacts et avérés, il convient en effet de se défendre.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025**

Madame Leclerc-Bruant indique qu'une erreur figure dans la délibération relative à la demande de dérogation au repos dominical pour l'année 2026 (branche alimentation). Elle précise avoir voté contre alors que son vote apparaît comme favorable en bas de la page 20, et demande que cette correction soit apportée.

Monsieur Doms indique à Madame la Maire qu'un rectificatif concernant les herbes de la pampa devait être publié dans le journal municipal. Il souligne qu'il conviendrait de ne pas tarder, afin d'éviter que les lecteurs ne prennent de mauvaises décisions.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

*Arrivée de Monsieur Um.  
Arrivée de Monsieur Aubry.*

## **2. Rapport d'orientations budgétaires 2026**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Comme vous le savez, la situation mondiale est complexe avec de nombreux conflits ouverts en cours, ou potentiels. Cela ne manque pas de peser sur l'économie mondiale. En France même, l'instabilité gouvernementale et l'absence de majorité parlementaire claire renforcent ce climat économique atone. Aussi, la prévision de croissance prévue par la Banque de France est-elle inférieure à 1 % du PIB.

L'inflation en France est certes réduite et devrait demeurer en dessous de 2 %, mais supérieure néanmoins à la croissance. Le climat économique français demeure donc peu dynamique et terne. Dans ce contexte général, avec un budget de l'État tout récemment adopté mais dont le détail de toutes les mesures ne nous est pas encore connu, nos services, et Philippe que je remercie, n'ont pu établir que de grandes lignes avant la présentation de notre budget, qui devra être présenté et adopté en avril.

À l'orée du nouveau mandat municipal, les formes diverses des concours de l'État ne progresseront guère, c'est une certitude. En conséquence, avec des recettes qui ne sont pas à la hausse, nous nous devons d'être collectivement prudents, en veillant à la qualité de vie et du travail de nos agents et à la qualité du service rendu à nos concitoyens.

Pour ma part, je tiens cependant à affirmer la nécessité de mettre en œuvre la programmation pluriannuelle d'investissement telle que nous l'avons prévue. Les travaux importants en cours doivent être menés à bien pour notre ville et nos concitoyens et concitoyennes.

Notre endettement est sain et soutenable ; les Fresnois et les Fresnoises doivent être pleinement rassurés à ce propos. Il nous permet, sans crainte, de conduire et de réaliser cette programmation. » Monsieur Carlier indique que les observations du groupe « Mieux vivre à Fresnes » sur le rapport d'orientation budgétaire portent sur trois points. Il souligne qu'à ce stade, le résultat de l'exercice 2025 n'a pas été communiqué, alors qu'il devrait être repris par anticipation au budget primitif 2026, soumis avant le 30 avril, ce qui rend selon lui l'appréciation de l'équilibre prévisionnel difficile. Il rappelle que l'excédent repris par anticipation au BP 2025 était compris entre 3,5 et 3,6 millions d'euros.

Il estime que l'autofinancement communal demeure faible au regard des investissements engagés, notamment la rénovation du groupe scolaire Berty Albrecht, désormais évaluée à 24 millions d'euros TTC. Hors reprise de l'excédent N-1, il indique que la projection financière fait apparaître une épargne nette négative en 2028, malgré une épargne brute supérieure à 2 millions d'euros en 2026 et 2027. Il rappelle le contexte national, marqué par une adoption tardive du budget de l'État pour la deuxième année consécutive.

Il appelle à la prudence en raison de la quasi-stagnation des recettes courantes : hausse des produits fiscaux inférieure à 400 000 euros, évolution limitée de la taxe foncière, baisse d'environ 50 000 euros de la Dotation générale de fonctionnement, et caractère exceptionnel des cessions foncières, notamment la vente du terrain de la zone Intermarché pour 5 millions d'euros approuvée en octobre 2025 et celle de terrains destinés à une future résidence pour personnes âgées pour 2 millions d'euros. Concernant les dépenses de fonctionnement, il juge peu réaliste la projection d'une hausse des charges de personnel limitée à 0,4 % (130 000 euros), au regard de l'augmentation de plus de 3 millions d'euros entre 2021 et 2025. Il rappelle qu'au conseil de décembre, huit postes de policiers municipaux étaient vacants et que la Chambre régionale des comptes a relevé, dans son rapport présenté en octobre, plus de 100 postes budgétaires vacants depuis 2022, contre moins de 10 entre 2019 et 2021. Il estime qu'un travail sur l'attractivité des emplois territoriaux est nécessaire.

Sur les investissements, l'opération Berty Albrecht représente environ 9 millions d'euros en 2026 et près de 11 millions d'euros en 2027, avec un recours à l'emprunt estimé à 6 millions d'euros pour 2026 hors reprise de l'excédent. Tout en réaffirmant le soutien de son groupe au projet, il fait part de ses inquiétudes concernant l'augmentation du coût de l'opération (+ 20 %, soit environ 4 millions d'euros) et l'incertitude sur les subventions d'équipement attendues, évaluées à 7 millions d'euros (35 % du financement), ce qui pourrait conduire à un recours à l'emprunt plus important que prévu.

Madame la Maire répond que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis trois ans, privilégiant l'autofinancement afin de préserver sa capacité d'endettement pour les futurs travaux de Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux. Elle précise que l'endettement a été ramené à 15 millions d'euros et que les emprunts prévus n'ont finalement pas été mobilisés.

Les recettes de fonctionnement étant peu évolutives en raison de la stagnation des dotations de l'État et d'une hausse limitée des tarifs pour préserver le service public et le pouvoir d'achat des habitants, les subventions constituent la principale variable d'ajustement du programme d'investissement. Malgré la baisse de certaines aides, notamment le Fonds vert, plus de 5 millions d'euros de subventions ont été notifiés pour les opérations Berty Albrecht et Blanc-Bouleau, et de nouvelles demandes sont en cours auprès de la Métropole du Grand Paris, de la DSIL et d'autres financeurs.

Concernant les cessions foncières, elle rappelle qu'il s'agit de recettes ponctuelles exclusivement affectées à l'investissement, destinées notamment au financement d'une nouvelle école.

S'agissant des charges de personnel, un nouvel outil de suivi permet une meilleure anticipation des dépenses, expliquant la progression modérée constatée. La hausse des postes vacants observée après la crise sanitaire s'est résorbée, la situation est revenue à un niveau normal et la police municipale a poursuivi ses recrutements, renforcés par l'arrivée d'un nouveau responsable.

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante :

« Au nom de notre groupe Les Ecologistes-EELV et apparentés, je remercie en préambule les services de la ville qui ont fait un travail de projection sans doute bien complexe dans ce contexte national de très grande incertitude budgétaire dans l'attente de la loi de finances 2026.

Dans un contexte de tensions internationales inconnu depuis plus d'un demi-siècle, nous pouvons nous inquiéter du désengagement de l'Etat vis-à-vis de nos collectivités locales qui sont pourtant un moteur de l'investissement dans les territoires, donc de l'activité économique de notre pays, et bien évidemment en première ligne des politiques sociales, d'insertion, d'accès aux services publics fondamentaux pour toutes et tous. Nous dénonçons cette austérité qui pèse sur notre budget et nos projets locaux.

En lisant les 23 pages du rapport d'orientation budgétaire 2026 plusieurs points ont attiré notre attention :

Nous saluons le léger abondement de l'enveloppe de subventions aux associations de la ville pour 2026. Nos associations et plus globalement l'Economie sociale et solidaire sont indispensables face aux besoins sociaux et pour permettre l'innovation privée non lucrative localement. Ces acteurs ont besoin de l'engagement des pouvoirs publics à leurs côtés.

Nous saluons les efforts promis pour former nos agents municipaux, favoriser leur évolution de carrière par la promotion interne, réduire les contrats précaires.

Saluons la réduction de 38 postes d'agents non titulaires non permanents. Comme indiqué dans le ROB, nous notons et endossons que « le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui a été mis en place au sein de la Ville en 2022 devra, conformément à la réglementation, faire l'objet d'une revoyure quadriennale ». Nous l'endossons et nous porterons ce travail en 2026 en étroite concertation avec les organisations représentatives des agents et agentes. L'évolution du CIA (complément indemnitaire annuel) devra également être questionnée.

Après, je lis en bas de la p.12, je cite : « une politique de gestion des ressources humaines guidée par la conviction que la solidarité et la fraternité sont deux modes opératoires managériaux ». Nous souscrivons totalement à cette expression, néanmoins nous ne pouvons que nous étonner de ces termes : nous entendons les témoignages si nombreux de non-reconnaissance et de grande souffrance au travail au sein de notre propre ville. Je le dis avec gravité, la situation actuelle de si nombreux agents et agents n'est humainement pas tenable.

Au vu des projections fournies, nous anticipons des recettes de fonctionnement relativement constantes.

En parallèle nous pouvons souligner l'effort réalisé pour contenir les dépenses de fonctionnement. Il est indiqué p.11 : « après des augmentations successives sur toute la période antérieure, les charges à caractère général baisseraient de 8% en 2026 par rapport à 2025 ». Ces charges ce sont les achats, les dépenses d'activités des services et d'entretien des bâtiments publics. La conclusion est donc limpide : après les largesses d'une année 2025 où l'on a massivement dépensé pour écouter les Fresnois (ce qui pourrait être peu coûteux si c'était fait simplement et dans la durée), où les événements ont fleuri – alors que rien n'était possible quelques années plus tôt, après ces largesses on peut noter +12% entre le budget 2024 et le prévisionnel 2025, l'équipe sortante nous propose un budget régressif en 2026 avec -8% des charges à caractères général, seule façon de viser l'équilibre.

En parallèle, concernant les investissements, nous nous inquiétons du coût très significatif atteint pour la réhabilitation du groupe scolaire Blancs-Bouleaux Berty-Albrecht qui représente à lui seul 43% de l'ensemble des investissements de la ville pour la période 2020-2028. Le sens de ce projet ne fait pas débat, la façon dont il est mené oui.

Enfin je voudrais porter à la connaissance de tous le paragraphe de conclusion de la p.23 car il est très préoccupant : « Indicateur financier stratégique, l'épargne brute prévisionnelle reste, au stade des prévisions budgétaires insuffisante en 2026 pour couvrir intégralement le remboursement du capital de la dette. », et en dessous un peu plus bas « les marges de manœuvre étant réduites, toute mesure nationale qui impacterait trop fortement l'équilibre du budget de la commune menacerait le financement des investissements ».

En résumé la situation budgétaire de notre ville et donc très précaire, et notre groupe en a pleinement conscience. Les propositions inflationnistes réalisées par certains dans le cadre de cette campagne municipale, sont donc irresponsables si elles ne sont pas accompagnées d'informations précises sur leurs modalités de financement.

Pour préparer cette prise de parole, j'ai commencé par relire notre intervention d'il y a tout juste un an. En la relisant elle m'a semblé profondément d'actualité, aussi je voulais vous en lire quelques passages :

C'était donc le 13 février 2025, concernant le ROB 2025 nous disions donc « En 2024 notre groupe Les écologistes et apparentés n'a pas pris la parole dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire. C'était déjà un signal fort. A-t-il été entendu ?

Le budget d'une ville c'est le moyen par lequel une équipe met en œuvre ses engagements, conformément au programme pour lequel elle a été élue.

Le budget dit beaucoup, pourtant il ne dit pas tout car au-delà des orientations et des moyens alloués, les méthodes pour mettre en œuvre les projets sont clé.

Pour nous écologistes deux piliers guident notre politique :

D'abord l'urgence à transformer profondément notre modèle de société : agir face au changement climatique qui s'accélère à un rythme supérieur aux pires projections des scientifiques ; agir aussi face aux inégalités croissantes, aux difficultés dans l'accès aux droits, au travail et aux services publics.

Notre second pilier c'est la méthode pour agir. Selon nous le chemin et les moyens choisis fondent la qualité du résultat final. Car tout projet construit avec les meilleurs experts ne pourra être pertinent s'il n'est pas élaboré avec les habitants, les usagers, les bénéficiaires. La façon de travailler doit être en accord avec nos valeurs qui sont bâties sur le "vivre ensemble", mais surtout le "faire ensemble" et cela doit se traduire aussi budgétairement.

En ce début 2025 nous avons le sentiment que, sur ces 2 piliers, notre ville n'est pas au rendez-vous :

- Face aux bouleversements climatiques, notre trajectoire d'adaptation est beaucoup trop lente. Certains projets se réalisent certes. Néanmoins nos demandes et efforts sont restés vains, ou presque, sur les projets de végétalisation, de débitumage de l'espace public, de biodiversité ou encore de pistes cyclables.

- Face à l'indispensable "faire ensemble" nous ne pouvons plus assumer les renoncements à l'écoute et au dialogue au sein des conseils de quartier et avec de nombreuses associations, concernant le futur de la résidence des Groux, la rénovation du groupe scolaire Blancs Bouleaux Pasteur Roux, l'avenir de l'îlot Roper-Chailloux...

Depuis 2022, nos alertes et demandes de dialogue sont restées sans réponse, sans qu'une méthode ne permette l'expression des différentes sensibilités au sein de notre majorité de gauche plurielle. Nous nous étions collectivement engagés à faire de la politique autrement. Aujourd'hui notre groupe ne retrouve pas les valeurs et engagements pris en 2020. Très concrètement, nous faisons face depuis des mois à des difficultés persistantes à exercer pleinement nos fonctions.

Aussi, nous sommes 7 élus, 4 de notre Groupe Les Ecologistes et apparentés, ainsi que 3 du Groupe Fresnes A Venir à avoir adressé le 13 janvier 2025 un courrier à l'attention de la Maire pour lui indiquer notre décision de rendre nos délégations.

Nous avons été des élus loyaux, engagés dans nos délégations, et en soutien de la majorité municipale dans nos prises de paroles publiques. Nos délégations et responsabilités étaient larges et importantes pour le développement durable de la ville. Nous sommes fiers de nos différentes réalisations aux côtés des services. Néanmoins depuis ces derniers mois nous sommes tenus à l'écart de nombreuses décisions et empêchés de jouer pleinement notre rôle.

Pour cette raison nous réaffirmons ici notre décision de sortir de l'exécutif municipal, tout en restant conseillers municipaux (sans indemnité).

Pour conclure, vous qui nous écoutez, soyez attentifs car oui notre position est nuancée.

Nous sortons de l'exécutif, car comme vous l'aurez compris, nos divergences s'incarnent sur de multiples dossiers et méthodes. Nous reprenons ainsi notre liberté de parole et de proposition. Néanmoins, nous ne faisons pas partie de l'opposition municipale. Nous restons attachés aux valeurs dites de gauche, mais une gauche bâtie sur une façon de faire de la politique résolument collaborative, coopérative, transparente et ouverte. Nous souhaitons une démocratie locale, participative et vivante. Nous sommes convaincus que les Fresnoises et les Fresnois seront mieux servis par un budget écologiste, solidaire et citoyen, fidèle à ce que notre liste incarnait en 2020, plutôt qu'une alternative de droite ou du centre qui finalement ne fera que détricoter nos services publics de proximité. »

C'était donc ma prise de parole ici même il y a plus d'1 an. Comme vous le voyez, un an plus tard nous disons toujours la même chose et persévérons !

Que faire dans le cadre du budget 2026 ? Les objectifs de maîtrise des dépenses et de rigueur budgétaire ont été poussés sur beaucoup de champs, les marges de manœuvre ne pourront donc venir que d'une équipe dynamique et renouvelée qui réussira à être innovante dans la recherche de financements complémentaires pour améliorer les recettes de la ville. Nous assumons de nous inspirer d'un modèle entrepreneurial ou associatif pour chercher à diversifier nos ressources.

Néanmoins, pleinement conscients de la limite de nos moyens, nous assumons que de nombreux changements sont très peu coûteux : dire bonjour, écouter, répondre avec bienveillance, faire de son mieux pour imaginer ensemble des petites améliorations qui changeront tout le quotidien.

Nous sommes convaincus que dans cette période difficile notre méthode fondée sur le « faire ensemble » est la plus pertinente et efficace : « faire ensemble », cela veut dire tout simplement se mettre autour d'une table, entendre les propositions de chacun et rechercher des solutions. Cela veut dire par exemple associer les agents au choix de certains équipements pour s'assurer que les machines choisies seront de bons outils. Aujourd'hui, ces fondamentaux, voire ces évidences ne sont malheureusement pas le quotidien dans notre ville car certaines machines coûtent plusieurs dizaines de milliers d'euros prennent la poussière car elles ne sont pas adaptées aux contraintes de nos agents et agentes, tout simplement.

Faire ensemble, c'est savoir que tout euro dépensé sera bien investi, car investi de façon concertée. Enfin et pour conclure, ces arbitrages nous les ferons ensemble et aussi de façon éthique et transparente. La probité en politique devrait être la boussole de toute personne qui s'engage c'est pourquoi lorsque l'on parle de budget, notre groupe est attaché à conclure sur l'importance que tout élu s'engage à signer la Charte Anticor qui vise à promouvoir l'éthique en politique et à lutter contre la corruption au sein des collectivités territoriales.

Faire ensemble et être des élus intègres, c'est ce que nous avons toujours fait et c'est ce qui doit continuer à orienter le budget municipal en 2026.

Je vous remercie ».

Monsieur Oberhauser prend la parole à son tour :

« Madame la Maire, chère Marie, chers collègues, Mesdames, Messieurs, chères Fresnoises, chers Fresnois, amis de la comptabilité créative et du service public en apnée, bonsoir.

Permettez-moi de prendre la parole au nom du groupe des élus communistes et citoyennes et citoyens. Un tout petit propos liminaire, j'invite toutes celles et tous ceux qui en ont l'habitude à enclencher leurs chronomètres, je vais faire court. Alors il va y avoir des raccourcis, tant pis c'est le rythme de l'époque et je m'y résous.

Parlons de ce grand spectacle qu'est la loi de finances 2026. C'est un peu comme si le gouvernement nous prêtait son vélo, mais en ayant préalablement scié le cadre et crevé les pneus. On nous explique doctement que les communes sont épargnées par le prélèvement direct, le fameux DILICO, mais c'est un tour de passe-passe grossier : pendant qu'on regarde la main gauche, la main droite nous fait les poches, avec une augmentation massive des cotisations CNRACL, près de 240 000 euros de ponction supplémentaire pour Fresnes cette année. Tout ça pour financer les exonérations de cotisations sociales patronales exigées par le MEDEF, sans création d'emplois.

Ajoutez à cela un rabotage du FCTVA qui punit les villes qui osent encore investir et vous avez le tableau, l'État nous demande de courir le marathon avec des semelles en plomb.

Et que dire de l'ambiance à l'Assemblée nationale ? Certaines et certains élus, sous une bannière qui promettait le changement et la justice, ont semble-t-il égaré leur boussole en arrivant au Palais Bourbon. En tournant le dos au mandat populaire, c'est un choix conscient de valider cette austérité qui étrangle nos territoires, de regarder les services publics locaux s'asphyxier. C'est le renoncement au profit du CAC 40, qui crée la dette.

Face à cette désertion nationale, ce rapport d'orientation budgétaire 2026 est notre acte de résistance. C'est un budget de justice sociale. Nous refusons de sacrifier les Fresnoises et les Fresnois.

Nous maintenons notre soutien au CCAS avec une subvention d'1,4 million et préservons l'enveloppe aux associations, car nous savons, nous, que la solidarité n'est pas une option.

C'est surtout un budget qui refuse l'immobilisme. Nous prévoyons presque 12 millions d'euros d'investissement réel en 2026 pour ne pas léguer un désert de béton sous prétexte d'une austérité budgétaire brûlante qui sacrifie le vivant au profit des ratios de Bercy. Cela passe par 6,7 millions d'euros dédiés à la transition écologique sur la mandature et la réhabilitation massive du groupe scolaire Berty Albrecht Blancs-Bouleaux : 9 millions d'euros rien qu'en 2026 pour offrir des îlots de fraîcheur et des écoles dignes de ce nom, parce que l'éducation de nos enfants ne doit jamais être une variable d'ajustement.

Rien de tout cela ne serait possible sans le travail herculéen de nos services municipaux. Traduire un projet politique aussi ambitieux dans un cadre financier aussi contraint relève de la haute voltige. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur engagement à nos côtés et pour traduire cette volonté politique en colonnes de chiffres sans devenir fous. Ils gèrent la pépinière pour former les agentes et les agents. Nous avons déprécarisé plus de 150 agents depuis 2022. Ils maintiennent les services utiles à chacune et chacun d'entre nous en faisant des miracles budgétaires au quotidien. Merci encore du fond du cœur, parce que sans vous, on serait juste des gens qui parlent dans le vide.

Pour conclure, Madame la Maire, chère Marie, dans cette tempête orchestrée par Matignon et l'Élysée au service des rentiers, il est rassurant de voir que le gouvernail de notre commune reste fermement orienté vers l'intérêt des habitantes et habitants. Tant que la destination sera la solidarité, l'avenir de nos enfants, tu n'auras pas besoin de regarder derrière toi pour savoir si nous sommes toujours sur le pont.

Alors voilà, engagement pris, engagement tenu, j'ai respecté le chrono. Mais n'est-ce pas dérisoire ? C'est le temps qu'il faut à un consultant de McKinsey, grassement payé par l'État, pour rayer d'un trait de plume des décennies de conquêtes sociales. Certaines et certains me demandent de faire court pour ne pas déborder sur l'ordre du jour, alors que lui, l'État, déborde de mépris pour nos territoires. Tenir sa parole sur une montre, c'est facile ; la tenir sur un mandat, sur la protection des plus humbles, de chacune et chacun d'entre nous, visiblement c'est un exercice trop périlleux pour celles et ceux qui nous gouvernent et décident d'en haut.

À Fresnes, nous préférons les chronomètres qui servent à construire l'avenir plutôt qu'à liquider le présent.

Merci à toutes et tous de votre écoute. »

Madame Ethève évoque la question des classes moyennes, oubliées dans ce budget, alors qu'elles supportent une partie de l'effort financier dans un contexte d'inflation persistante, du coût de l'énergie, des assurances et des charges du quotidien.

Ainsi, les familles qui travaillent et paient leurs impôts sans bénéficier d'aides spécifiques, voient leur pouvoir d'achat se réduire d'année en année, et n'ont pas toujours accès au logement social. Elle ajoute que la pression fiscale est très élevée, de même que les tarifs municipaux.

Elle indique que les classes moyennes ne demandent pas de privilèges mais de l'équilibre et de la justice alors qu'elles financent largement les politiques locales, mais ont souvent le sentiment de ne pas en percevoir les bénéfices à la hauteur de leur contribution.

Elle précise que gérer une ville, consiste aussi à protéger ceux qui la font vivre : les salariés, les artisans, les commerçants, essayer de les aider sur les loyers parfois, quand ceux-ci deviennent trop chers pour garder leur commerce, les familles qui ne rentrent dans aucun dispositif.

Enfin, elle exprime une pensée pour le peuple iranien.

Monsieur Guillotin répond que la commune ne peut pas accorder de financements directs aux commerçants, cette pratique étant interdite, et que la municipalité intervient en tant qu'intermédiaire entre propriétaires, bailleurs et commerçants afin de faciliter les projets. Plusieurs réouvertures de commerces ont ainsi pu être accompagnées et confirme que la ville reste mobilisée auprès des acteurs économiques locaux, en particulier par un service dédié à l'aide et au soutien des commerces et entreprises.

La volonté du gouvernement à solliciter davantage les collectivités pour contribuer à la réduction de la dette de l'État constitue une difficulté supplémentaire alors même que les collectivités ont l'obligation d'équilibrer leurs comptes tout en assurant le service public et en assumant de nouvelles compétences sans dotations supplémentaires.

Les orientations budgétaires présentées demeurent sécurisées afin de poursuivre les projets engagés depuis six ans avec une dette contenue et sans augmentation des impôts locaux hors décisions de l'État. Il rappelle également que les subventions aux associations ont été maintenues sur l'ensemble de la période malgré un contexte financier tendu.

Il appelle par ailleurs les candidats à préciser le financement de tout nouveau projet structurant proposé dans leurs programmes, soulignant la nécessité d'assurer la faisabilité financière des engagements.

Enfin, il alerte sur les conséquences du projet de loi de finances, qui pourrait fragiliser les structures territoriales et municipales avec des impacts possibles pour les associations.

Madame Sadane intervient :

« Chers collègues, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe socialiste et apparentés que je préside, je remercie mon collègue Philippe Lecomte pour la clarté de son exposé et les services de la ville d'avoir préparé avec lui les éléments qui nous ont été présentés ce soir.

Laissez-moi revenir un court instant sur ce qui nous a été présenté. Le contexte international et national a clairement été exposé, je n'y reviens pas. Nous savons tous que nous ne pourrions disposer de recettes nouvelles conséquentes ; il nous faut espérer tout au moins leur maintien. Dans ce contexte difficile où, contrairement à l'État, la loi nous impose un budget équilibré, nous ferons face. Nous protégerons au mieux les Fresnoises et les Fresnois, y compris nos agents municipaux, qu'ils soient dans un cadre statutaire ou contractuel.

Un axe fort de notre action en ce domaine demeure la résorption de l'emploi précaire, largement traitée depuis 2022 mais que nous poursuivrons. L'autre axe fort d'action concerne la santé et la qualité de vie au travail. Le soutien à la prévoyance des agents en est une composante très visible d'un point de vue budgétaire, mais nous travaillons sur beaucoup d'autres aspects : développement des compétences, lutte contre l'illettrisme, l'usure professionnelle, et tant d'autres sujets.

Concernant les dépenses de fonctionnement autres que celles du personnel, je souligne l'effort conséquent mené pour les contenir tout en veillant à maintenir la qualité et l'état du bâti et des équipements publics, d'une part, et à soutenir la vie associative, d'autre part. La solidarité et le vivre ensemble, quoi qu'il arrive, sont une dimension essentielle de notre action. Le soutien à notre CCAS et aux associations fresnoises en sont les expressions emblématiques.

Comme l'ont rappelé Madame la Maire et Monsieur Philippe Lecomte, nous affirmons la nécessité de mettre en œuvre la programmation pluriannuelle d'investissement d'ores et déjà prévue et articulée autour des cinq axes qui ont été indiqués dans la présentation de Monsieur Lecomte. Je souligne, dans ce contexte d'investissement fortement soutenu, l'évolution largement à la baisse de notre stock de dette au cours de la période 2020-2026. Les efforts réalisés par notre équipe en matière de gestion ne sont donc pas incompatibles avec l'effort important d'investissement pour répondre aux besoins de nos concitoyens et pour préparer l'avenir ensemble.

Je suis une responsable politique et, à ce titre, avec mes camarades et amis élus, j'inscris mon action dans le temps. Avec ce mandat qui s'achève, je vois tout ce que nous avons réalisé et j'en suis très fière. Je mesure aussi tout ce qu'il nous reste à faire et à accomplir ensemble pour nos concitoyens et concitoyennes et pour notre ville.

J'ai vu, au cours de ce mandat, combien il nous faut parfois prendre en compte le réel tel qu'il est plutôt que tel que nous voudrions bien qu'il soit. Dès le début de notre mandat, la Covid, à partir de 2020, n'a pas été le moindre de ces impondérables. Mais il faut garder le cap dans les tempêtes et poursuivre sur la route que nous avons pris l'engagement de suivre.

C'est la perspective que nous propose le rapport qui vient de nous être présenté, et celle qu'avec tous mes camarades socialistes et apparentés je soutiens fortement et fermement, et que je vous demande d'adopter.

Je vous remercie. »

Monsieur Métir fait la déclaration suivante :

« Tout d'abord, je voudrais remercier, bien sûr, les services et l'ensemble des agents qui ont travaillé, d'arrache-pied, pour présenter ce document administratif important, pas plus important que le prochain budget mais demandant un travail certain.

Pour notre groupe « Fresnes à venir », le rapport d'orientation budgétaire 2026 confirme une situation financière globalement saine mais fragilisée par un contexte national et international particulièrement instable. Sans loi de finances votée à ce jour, les collectivités avancent à vue et Fresnes ne fait pas exception. Nous constatons la stabilité de la gestion municipale, mais nous rappelons que notre commune demeure fortement dépendante des décisions nationales qui réduisent année après année les marges d'action locale. La baisse annoncée de la dotation forfaitaire, l'érosion progressive des compensations fiscales et la possible contribution au redressement du déficit public viennent fragiliser durablement les finances des collectivités.

Dans ce contexte contraint, notre groupe tient à exprimer, comme à son habitude, une position constructive mais vigilante. Si les arbitrages proposés montrent un effort de maîtrise des dépenses, notamment des charges générales, cet effort ne doit pas conduire à affaiblir ce qui constitue l'essence même du service public local, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la transition écologique, les solidarités et les services publics du quotidien.

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse représentent un investissement stratégique. Chaque euro investi dans l'éducation, la citoyenneté, les loisirs ou l'insertion doit être considéré non comme un coût mais comme un levier pour l'avenir. Nous serons particulièrement attentifs à ce que ces crédits consacrés aux services petite enfance, périscolaires, sportifs et culturels soient non seulement préservés mais mieux ciblés pour répondre aux besoins des familles.

La transition écologique doit être accélérée et amplifiée. Les dépenses prévues vont dans la bonne direction mais restent limitées au regard de l'urgence climatique. La Ville doit engager une trajectoire plus ambitieuse : adaptation des bâtiments publics, confort d'été dans les écoles, mobilité active, sobriété énergétique, etc..

Les services publics sont le socle de la cohésion sociale. Nous restons vigilants à toute évolution qui fragiliserait la restauration scolaire, l'accueil en crèche, le service périscolaire ou l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Une meilleure reconnaissance financière des agents via le RIFSEEP, comme l'a si bien dit Madame Leclerc-Bruant. Le RIFSEEP, pour ceux qui ne savent pas, est un régime indemnitaire tenant compte des suggestions des agents, donc de la manière de servir, qui est attribué à chaque agent. Les agents municipaux portent le fonctionnement de la ville ; une reconnaissance financière plus forte, une politique indemnitaire mieux adaptée et la poursuite de la résorption de la précarité sont indispensables.

100 postes vacants, comme l'a rappelé Monsieur Carlier, c'est énorme pour notre collectivité. Il faudra bien sûr se poser la question des raisons de ces postes vacants. Tout peut s'expliquer, mais nous avons déjà évoqué les raisons pour lesquelles ces postes demeurent vacants ou des départs assez importants de la collectivité ont eu lieu durant cette mandature.

Une transparence renforcée, la confiance passe par une information claire et accessible sur les arbitrages budgétaire, l'avancement des projets et les indicateurs d'exécution. Nous appelons à plus de transparence et de pédagogie

En conclusion, notre groupe soutiendra les orientations allant dans le sens de la petite enfance, de la jeunesse, de la transition écologique, des services publics renforcés, d'une meilleure reconnaissance des agents et d'une gestion plus transparente. Nous resterons constructifs mais vigilants, fidèles à l'intérêt général et aux besoins des Fresnois.

Je vous remercie. »

Monsieur Madelin remercie les services et les agents pour la préparation du rapport budgétaire. Il souligne toutefois que, malgré les remerciements régulièrement exprimés, certains échanges avec des agents révèlent selon lui un sentiment de démotivation et de découragement.

Il évoque plusieurs exemples du quotidien pour illustrer la nécessité d'une meilleure gestion opérationnelle, notamment des travaux réalisés avec des choix techniques discutables ou des situations d'entretien insuffisant ayant entraîné des coûts supplémentaires. Selon lui, les économies doivent être recherchées dans l'attention portée aux tâches quotidiennes, ce qui permettrait à la fois des gains financiers et une amélioration de la qualité du service public. Il évoque notamment la mise en peinture du mobilier urbain.

Abordant la question du commerce local, une étude menée en 2018-2019 par la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers avait souligné l'importance de la qualité et de la propreté des espaces publics autour des commerces, pour renforcer l'attractivité commerciale. Il constate plusieurs fermetures de commerces sur la commune et estime que l'équilibre et la diversité commerciale se sont réduits, malgré certaines ouvertures récentes concentrées dans un même secteur (La Cerisaie). Cette situation peut conduire une partie des habitants à se tourner vers les communes voisines pour leurs achats.

Concernant l'emploi, selon les chiffres évoqués, la commune compterait environ six à sept emplois pour dix Fresnois en âge de travailler, de nombreux habitants travaillent hors de la ville, ce qui pourrait réduire leur attachement à la commune.

Il souligne également l'engagement de nombreux Fresnois dans la vie locale, notamment au sein des associations, des clubs sportifs, des structures telles que la MJC et d'autres organismes, tout en estimant qu'une partie des habitants ne trouve pas toujours sa place pour s'investir dans la commune.

Concernant la question de la tranquillité et de la sécurité publiques, il évoque des cambriolages sur le territoire communal et considère que les réponses apportées lui paraissent parfois insuffisantes ou tardives. Il estime toutefois que des évolutions restent possibles et réalisables pour améliorer la situation.

Il expose que la ZAC Médecis accueille une entreprise de référence mondiale, estimant que la commune dispose de nombreux atouts qui gagneraient à être davantage valorisés et qu'une attention accrue aux enjeux du quotidien permettrait d'améliorer la qualité de vie locale.

Madame la Maire répond qu'elle ne partage pas cette vision et affirme que Fresnes est une ville dynamique, en mouvement, porteuse de projets et d'envies auxquelles la municipalité s'attache à répondre.

Monsieur Aubry précise que la peinture du mobilier urbain n'est pas réalisée par des agents municipaux mais par des agents de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Monsieur Guillotin répond sur la question du commerce et du développement économique, qu'il présente comme un axe majeur de l'action municipale. Il convient de distinguer le commerce du développement économique, même si les deux sujets sont liés.

Il indique que le parc d'activités économiques situé avenue Édouard Herriot, livré depuis plus d'un an, représente 10 000 m<sup>2</sup> de surface destinés aux TPE et PME et précise que la présence de commerces en façade est liée à une contrainte réglementaire du département en matière de voirie, le projet ayant été initialement conçu pour l'installation d'entreprises.

180 emplois étaient attendus à terme sur ce site et à ce jour 77 nouveaux emplois ont déjà été créés à Fresnes. Il précise que le ratio d'emplois est passé de 0,6 emploi par habitant en 2020 à 0,8 aujourd'hui, ce qui traduit, selon lui, une progression notable pour une commune de cette strate et que plus de 500 entreprises ont été enregistrées en six ans selon les données du territoire, comprenant des TPE, PME, entreprises individuelles et autoentrepreneurs.

Il reconnaît que certains commerces à Fresnes rencontrent des difficultés depuis 2019, situation accentuée durant la période de la Covid-19, durant laquelle il a été nécessaire de soutenir les entreprises et commerces en grande fragilité, mais précise que la commune a sollicité la Région Île-de-France, qui mettait à disposition un fonds de soutien durant cette période, permettant de mobiliser plus de 50 000 euros au bénéfice de six commerces et trois entreprises. Il ajoute que la commune a été lauréate en octobre 2024 du dispositif « Centre-Ville Vivant » porté par la Métropole du Grand Paris, visant à redynamiser les centres-villes.

Le dispositif concerne à la fois le secteur nord, autour de la place Charcot, ainsi que le centre-ville historique. Les actions sont engagées de manière progressive, dans le cadre budgétaire prévu, et bénéficient de subventions obtenues au titre du plan d'action.

Sur les restaurants évoqués, il s'agit pour la plupart d'établissements relevant du secteur privé, à l'exception du « Vin en Soi », qui est un local municipal a fait l'objet d'une liquidation et qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt va être publié prochainement, conformément aux règles administratives en vigueur.

La commune dispose de cinq locaux commerciaux municipaux sur environ 140 commerces recensés à Fresnes, la municipalité se montre proactive dans la gestion de ses locaux et accompagne également les autres commerçants de la ville.

Il cite plusieurs une liste de douze commerces ayant ouvert récemment à Fresnes dans les domaines de la restauration, des métiers de bouche et du médical.

Il conclut que l'ensemble de ces éléments illustre l'engagement de la municipalité et les résultats obtenus en matière d'accompagnement au cours du mandat.

Monsieur Madelin souhaite de nouveau prendre la parole. Madame la Maire précise que le débat a déjà eu lieu et souhaite que les échanges restent centrés sur le rapport d'orientation budgétaire et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefebvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée) - **6 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier.

### **3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Amicale Sportive de Fresnes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Madame la Maire précise que la Ville prend en charge plusieurs dépenses liées à l'événement de l'AS Fresnes Football, notamment les transports entre l'aéroport et la commune, ainsi que certaines prestations demandées par l'association.

Monsieur Dramé demande le montant initial sollicité par l'AS Fresnes Football pour l'organisation de ses événements.

Madame la Maire indique qu'une première demande de 30 000 euros avait été formulée. Après échanges avec l'association et prise en charge directe de plusieurs prestations par la Ville, le montant de la subvention a été ramené à 10 000 euros. Elle précise que l'association s'est déclarée satisfaite de cet accord.

Elle ajoute que cette subvention revêt un caractère particulier puisqu'elle s'inscrit dans le cadre des dix ans de l'association et exprime le souhait qu'elle recueille un vote favorable, soulignant l'attachement des élus au soutien du sport local.

Monsieur Madelin souligne les progrès significatifs réalisés par l'association, qui propose selon lui un service de qualité à ses adhérents. Il indique que cet événement témoigne de son dynamisme et rappelle qu'il est organisé avec succès depuis plusieurs années. Il salue également l'engagement des bénévoles, qui contribuent à cette réussite malgré des moyens limités, et tient à les en remercier.

Monsieur Métir demande si l'association a effectué une demande auprès du Département afin de bénéficier d'une aide financière.

Madame la Maire indique que l'AS Fresnes Football percevra une part de la subvention départementale répartie entre les différentes associations sportives. Elle ajoute ne pas savoir si une demande spécifique a été adressée directement au Département par l'association.

Monsieur Dramé précise que l'association n'a pas déposé de demande spécifique auprès du Département.

Monsieur Gallon prend la parole et indique qu'en raison de ses fonctions au sein de l'association, il ne prendra pas part au vote.

Il remercie le Conseil municipal pour la subvention exceptionnelle accordée à l'occasion des 10 ans de la Fresnes Cup, soulignant qu'il s'agit d'un événement majeur pour la ville. Il rappelle que l'AS, à travers l'ensemble de ses sections, célèbre cette année plusieurs anniversaires : les 10 ans de la Fresnes Cup, la 30<sup>e</sup> édition du triathlon, événement reconnu en Île-de-France, ainsi que la 5<sup>e</sup> édition du tournoi de rugby, devenu le plus important tournoi d'école de rugby en Île-de-France.

Il précise enfin que d'autres demandes de subventions exceptionnelles pourraient être présentées lors de la prochaine mandature, en complément de la subvention annuelle sollicitée chaque année.

*Monsieur Gallon et Monsieur Aubry sortent de la salle.*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'Association Amicale Sportive de Fresnes (AAS Fresnes) pour l'organisation de la « Fresnes Cup » 2026.

### **4. Déclassement d'un terrain situé 2 rue de Wissous et chemin de la Tour aux Chartiers**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

*Retour de Monsieur Aubry et de Monsieur Gallon.*

Monsieur Doms déclare :

« En Commission j'ai voté contre la présentation de ces deux délibérations au Conseil Municipal de ce soir.

En effet il y a plusieurs problèmes majeurs qui devraient nous conduire à remettre la décision à plus tard.

La première est que le projet lui-même doit être revu pour défaut dans les modalités d'élaboration : il n'y a eu aucun débat public dans la phase de construction du projet, les élus n'ont également pas été associés à la construction du projet.

Quand nous avons posé des questions sur le projet constitué, on nous a fait comprendre que cela proviendrait de l'ARS, mais nous comprenons que l'ARS n'adhère pas entièrement au projet et que le département non plus. Pour vous éviter de politiser ce non-accord départemental, je vous indique tout de suite que, s'il est réticent, c'est essentiellement à cause des réserves de l'ARS : ces réserves sont que le nombre de logements-autonomie est deux fois trop grand par rapport aux besoins qu'elle estime et qu'elle pense à un seul local commercial plutôt que les six envisagés par vous.

Je ne dis pas que nous ne pouvons pas avoir un avis différent de celui de l'ARS, mais en revanche vous ne pouvez pas nous présenter ce projet comme celui de l'ARS.

Alors si ce n'est pas le projet de l'ARS et si ce n'est pas le projet des élus (puisque nous n'avons pas été associés), c'est le projet de qui ?

Présenter un projet aussi mal ficelé, où on ne sait pas qui a dit quoi et pourquoi et qui apparaît comme le projet de quelques individualités au lieu d'un projet collectif, c'est surréaliste. La seconde raison majeure est que ce vote se présente à un mois des élections municipales à venir. D'autant plus que, si les terrains sont cédés, on peut légitimement craindre que la prochaine municipalité n'aura plus aucun moyen d'influer. A un mois seulement des élections, ce vote serait donc foncièrement anti-démocratique.

Je vous demande donc formellement de reporter ce projet à un prochain Conseil Municipal, après qu'on aura effectivement impliqué les élus dans toute l'étude et qu'on saura précisément ce qu'on décide, et pourquoi.

Merci »

Madame la Maire indique que le projet a été élaboré par le conseil d'administration de la maison de retraite, qu'elle préside. Ce conseil comprend des élus municipaux, des représentants du Département dont Monsieur Madelin et Madame Mélanie Nowac, Conseillère départementale de L'Haÿ-les-Roses ainsi que des représentants du personnel, de l'ARS, de l'État et des résidents.

Elle rappelle que ce projet de reconstruction n'est pas récent : il est évoqué depuis 15 à 20 ans, la maison de retraite se trouvant depuis longtemps dans un état très dégradé, ne permettant pas d'assurer des conditions d'accueil satisfaisantes. Elle précise qu'à son élection en 2017, une visite des locaux avait mis en évidence des manquements graves en matière de sécurité, notamment des issues de secours verrouillées. En 2018, la commission de sécurité avait émis un avis défavorable. Face à cette situation, la fermeture de l'établissement avait été envisagée si les mesures nécessaires n'étaient pas prises. Des travaux urgents et des actions de mise en conformité ont finalement été réalisés.

À la suite du départ de l'ancien directeur, un nouveau directeur a été nommé par l'ARS. Il est issu du groupement public ABCD (Abbaye, Bord de Marne, Cristolienne, Domicile), qui regroupe plusieurs établissements publics situés notamment à Créteil, Saint-Maur, Bonneuil et Sucy-en-Brie. Madame la Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un groupe privé.

Un nouveau projet a alors été élaboré avec le conseil d'administration, après plusieurs réunions et une évaluation des besoins. Il a été déterminé que la capacité adaptée serait de 100 places — et non 120 comme envisagé précédemment afin de garantir un effectif suffisant de personnel et de meilleures conditions de fonctionnement.

Le projet comprend également la construction d'une résidence senior de 50 studios (de 25 à 38 m<sup>2</sup>) destinée à compléter l'offre pour les personnes âgées plus autonomes, qui pourront notamment bénéficier d'un service de restauration commun.

Madame la Maire précise que le projet a fait l'objet d'échanges avec le club seniors de Fresnes. Un concours d'architectes a ensuite été organisé : sur 80 candidatures, quatre cabinets ont été retenus pour présenter un projet. À l'issue des travaux du jury, un cabinet a été désigné et un premier permis de construire a été déposé il y a environ un an. Celui-ci n'étant pas entièrement compatible avec le PLU, il a été retravaillé. Un nouveau permis a été déposé en octobre 2025 intégrant les modifications nécessaires à sa conformité.

Madame la Maire souligne que ce projet est particulièrement important pour Fresnes. Il répond à une attente forte des habitants, nombreux à souhaiter pouvoir accueillir leurs parents âgés à proximité, au sein d'un EHPAD ou d'une résidence senior, afin d'éviter des déplacements lointains pour leur rendre visite.

Elle précise enfin qu'un diagnostic d'archéologie préventive est actuellement en cours sur une partie du site à la demande de la DRAC et de l'INRAP et qu'à l'issue de ce diagnostic, les travaux pourront débuter dès l'obtention du permis de construire. Elle conclut en rappelant que ce projet est le fruit d'un travail collectif et que le calendrier électoral n'a aucune incidence sur son déroulement.

Monsieur Madelin indique qu'il ne conteste pas le caractère indispensable du projet et se dit convaincu qu'il fallait soit rénover très en profondeur, soit reconstruire la maison de retraite.

Ses réserves portent davantage sur le dimensionnement de la partie logements. Il rappelle que des experts ont été consultés, ce qui est légitime, mais estime que certains élus peuvent malgré tout demeurer dans l'incertitude. Selon lui, le projet n'a pas été suffisamment construit avec les Fresnois, alors qu'il considère que les projets structurants devraient associer davantage les habitants.

Il juge positive l'intégration d'une cellule commerciale. En revanche, il s'interroge, par exemple, sur le nombre de places de stationnement prévues en sous-sol pour les deux-roues motorisés, qu'il estime probablement trop important au regard des usages attendus. Il rappelle avoir déjà exprimé cette réserve en conseil d'administration.

Enfin, il relaie une question soulevée par Monsieur Doms : le projet ne pourrait-il pas être réalisé sans cession du terrain, via une convention ou un bail de longue durée, assorti d'exigences pour la Ville ? L'objectif ne serait pas de mettre l'établissement en difficulté, mais de conserver une marge de manœuvre pour la collectivité.

Madame la Maire répond que la cession a été envisagée parce que, en tant qu'établissement public autonome, il est plus simple que la maison de retraite soit propriétaire de son terrain. Selon elle, un bail ne présenterait pas d'intérêt réel : une fois le bâtiment construit, il serait difficile de le récupérer ou d'agir sur le foncier. La cession s'avère donc la solution la plus simple et nécessaire.

Elle précise que l'ancienne maison de retraite ne comptait que 64 chambres, trop peu pour garantir de bonnes conditions aux résidents, notamment pour les douches, manquantes dans les chambres. Le projet nécessitait donc plus de surface de plancher, donc plus de terrain. Le PLU impose en outre que 40 % de la surface soit en espaces verts et en pleine terre. La cession permet ainsi à l'établissement d'être propriétaire, tout en constituant pour la Ville une recette.

Monsieur Doms indique que la cession des terrains priverait la commune de tout moyen d'intervention ultérieur sur le projet. Il rappelle que le conseil municipal a découvert celui-ci à l'automne dernier et n'a pas pu, selon lui, s'exprimer pleinement.

Il précise être favorable au projet sur le principe, mais pas dans les conditions actuelles ni dans le calendrier proposé, estimant que la décision intervient dans une forme de précipitation à un mois des élections municipales, alors qu'elle aurait pu être prise plus tôt si elle présentait un caractère d'urgence.

Il considère que la conservation du terrain permettrait à la commune de garder un levier de discussion. Il indique par ailleurs que les interrogations porteraient davantage sur les 46 logements autonomie que sur les 100 chambres d'EHPAD, ajoutant avoir entendu que l'ARS ne serait pas pleinement favorable à ces logements supplémentaires.

Madame la Maire indique que seules les informations présentées en séance doivent être prises en compte. Elle rappelle avoir déjà exposé et transmis par écrit les éléments relatifs au financement du projet.

Elle précise que l'ARS et le Département sont pleinement favorables au projet. Elle détaille les financements prévus : 1,5 million d'euros de l'ARS, 1,5 million d'euros du Département, ainsi qu'un financement complémentaire de 1,5 million d'euros pour l'établissement.

Elle explique que la résidence seniors s'inscrit dans un objectif d'équilibre et de complémentarité du programme. Celle-ci pourra bénéficier des services et infrastructures de l'établissement, notamment du restaurant. Les commerces évoqués relèvent davantage de services de proximité et d'activités utiles aux résidents (coiffure, bien-être, laverie, etc., contribuant à l'animation du site et à l'accueil des familles.

Il s'agit d'un projet à vocation sociale, sanitaire et de santé, pensé comme un projet de vie. Elle précise que des résidents, leurs familles ainsi que des représentants d'associations de seniors de la commune ont été associés à son élaboration à travers plusieurs réunions de travail avec la direction afin de recueillir leurs besoins.

Madame Ethève indique que les élus du conseil municipal n'ont jamais bénéficié d'une réunion dédiée à la présentation complète du projet et que les informations ont été obtenues progressivement, à la suite de leurs questions.

Elle relève l'absence, dans les documents transmis, d'éléments mentionnant les échanges en conseil d'administration ainsi que l'accord de l'ARS. Elle précise que ses interrogations ne remettent pas en cause le principe de la création de la maison de retraite, auquel elle se dit favorable, mais portent sur le manque d'information et d'association des élus.

Aussi, qu'une précédente délibération mentionnait le groupe ABCD comme propriétaire, indication présentée ultérieurement comme une erreur, sans qu'une nouvelle délibération ne soit proposée.

Elle conclut en déplorant un manque de communication, d'information et de documents écrits, estimant qu'une présentation préalable et complète aurait permis d'éviter les nombreuses questions soulevées en séance.

Madame la Maire rappelle que ce projet n'est pas porté par la commune ni par le conseil municipal, mais par l'établissement public autonome « Soleil d'Automne » et donc que le travail d'élaboration a été conduit au sein de cet établissement. Le projet a été présenté en réunion publique et pouvait faire l'objet de questions en commission et rappelle que certains élus siègent au conseil d'administration, notamment Monsieur Madelin, et ont suivi le dossier à ce titre.

Monsieur Madelin rappelle que, bien qu'il siège au conseil d'administration, il n'a pas été convié à certaines démarches, notamment à la visite de l'EHPAD de Saint-Maur-des-Fossés. Il estime qu'il aurait été souhaitable d'associer l'ensemble des membres du conseil d'administration et de désigner un élu représentant du conseil municipal pour y participer.

Il précise que son propos ne porte pas sur le fond du projet, mais sur la méthode et les modalités d'association et qu'il aurait apprécié pouvoir prendre part à ces visites et aux échanges menés dans ce cadre.

Madame la Maire affirme qu'elle n'est pas à l'origine des invitations, qui relèvent du directeur de l'établissement. Elle ajoute que les membres du conseil d'administration peuvent y participer et qu'aucune exclusion n'est faite.

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante :

« Comme nous avons tous la mémoire courte sur ces sujets, et qu'on est dans une période propice à être taxés d'opportunisme, il me semble bon en préambule de reprendre notre précédente intervention à ce sujet faite par M. Besnier lors du conseil municipal du 13 février 2025 – voir le compte rendu page 22, car elle reste totalement alignée avec notre vision actuelle.

Monsieur Besnier fait la déclaration suivante au nom du groupe Les écologistes et apparentés :

« Cette délibération concerne dans un premier temps la mise à l'enquête publique préalable au déclassement d'emprises publiques située 2 rue de Wissous, mais c'est la première étape d'un projet de reconstruction de cette résidence pour personnes âgées en lieu et place de Soleil d'automne.

*Un projet dont on ne sait pas à quoi il va ressembler, ce qui pose un souci, car on est en train de discuter de ce qui va effectivement permettre la réalisation de ce projet à venir. Cela a été une nécessité au regard de la vétusté de ce bâtiment et du besoin de résidence pour les seniors. Mais pour autant, une nécessité ne veut pas dire quitus sur les choix de réalisation de cette résidence et la manière de le faire.*

*Ce déclassement d'emprises publiques de ce parking pose le sujet de fond, à savoir la densité du projet. Certes il y a un besoin de logement, mais fallait-il avec 100 appartements et 38 studios de résidence-appartement, augmenter dans cette proportion-là le nombre de places par rapport à la situation préexistante de Soleil d'automne ?*

*La densité du projet avait amené effectivement à une première version qui est montée en hauteur au-delà de ce qu'autorisait le PLU, et donc, refusée à ce titre par Madame la Maire. Mais donc désormais le projet s'étale, d'où cette nécessité d'intégrer l'emprise du parking actuel comme l'explique cette délibération, et c'est bien ça dont nous parlons ce soir.*

*Certes, il y aura 2 millions d'euros perçus pour la vente des terrains cédés par la Ville, qui effectivement, en a besoin dans cette situation budgétaire, c'est toujours d'actualité. Mais selon nous, ce projet aurait mérité un débat en amont entre élus, une co-construction du cahier des charges, ne serait-ce qu'avec l'adjointe à l'urbanisme, qui a découvert le projet finalisé. Cela aurait aussi mérité, et ça engage aussi bien la Ville que le Département, qu'il y ait eu une discussion au Conseil de quartier avec la population, plutôt que cela se décide en huis clos du seul conseil d'administration de l'EHPAD, et qu'il y ait un partage d'informations.*

*Nous sommes tous désormais placés devant le fait accompli de cette délibération et de ce projet qui sera peut-être un jour présenté, nous y sommes. Avoir l'occasion de donner son avis lorsqu'il est encore possible de participer à la réalisation d'un projet, c'est ça co-construire une ville. Sinon, être invité à une réunion publique alors qu'on ne peut plus rien dire et ne rien changer à ce qui nous est présenté, cela s'appelle de la communication.*

*Ceci est un exemple précis des divergences de vue qui nous ont conduits à rendre nos délégations. Il s'agit bien de divergences politiques et pas de soucis de relations personnelles. Il s'agit bien d'une autre vision de ce que devrait être la politique locale.*

*Ce projet alors, qui va être amené par ce déclassement d'emprises publiques, et qui a déjà commencé puisque nous avons vu ces derniers jours l'abattage de la quasi-totalité des arbres qui étaient sur le terrain, qui, je le rappelle, n'était plus depuis longtemps le théâtre en rond puisque depuis 2018 il est occupé par le jardin partagé, le jardin en rond.*

*Nous, le groupe Écologistes, condamnons l'abattage de la quasi-totalité des arbres. Seront-ils replantés ? Et combien de temps ils mettront pour atteindre leur taille adulte ? Permettront-ils au bâtiment d'être ombragé pendant les canicules estivales qui ne manqueront pas de se multiplier ? Qu'en sera-t-il avec ce bâtiment de la vue sur la Plaine depuis le chemin qui longe le parc André Villette ? Et que dire justement, non pas du théâtre en rond qui n'est plus là depuis 2018, mais du jardin en rond, de l'association Le Germinal, qui était installée sur cette partie de terrain ?*

*L'association Le Germinal savait qu'elle devait partir, c'était prévu, c'était une occupation éphémère. Mais les bénévoles ne pensaient pas être baladés ainsi depuis des mois par la Ville sans obtenir une réponse sur le projet qu'ils ont présenté pour pouvoir avoir un autre endroit où continuer à faire vivre ce jardin partagé qui a été dynamique et source de fraternité et de camaraderie. Une valeur que je sais partagée par beaucoup ici dans cette salle. Notre époque a pourtant fortement besoin, on ne devrait pas se comporter de la sorte avec les associations et les Fresnois. Ce qu'on peut noter c'est qu'aujourd'hui encore le jardin n'est plus en place il a été démantelé alors que rien ne le remplace.*

*En conclusion, on ne votera pas contre cette délibération, car on ne peut pas s'opposer au principe du besoin de logements et de résidence pour personnes âgées. Mais nous ne pouvons également pas la voter parce qu'elle lance un projet qui n'a pas été débattu et dont on peut avoir des inquiétudes sur certains choix, à commencer par sa densité, son impact sur la végétalisation, sur son intégration harmonieuse dans son environnement, et qui a été défini en l'absence totale de co-construction avec la population. Pour ces raisons, le groupe Les Écologistes et apparentés, s'abstiendra donc sur cette délibération. »*

Aujourd'hui redisons que oui cette reconstruction était nécessaire, nous l'avons dit il y a un an, néanmoins ce projet d'EHPAD proposé par le groupe ABCD nous interroge :

Ce projet est très dense il prend la quasi-totalité de la parcelle. Il a nécessité l'extension sur ce terrain supplémentaire pour être conforme au PLU, cela impacte fortement les servitudes de passage pourtant clé si l'on veut promouvoir les cheminements doux, notamment les piétons sur notre ville.

Le projet comprend six locaux commerciaux, et nous doutons de leur intérêt dans ce secteur alors que l'objectif serait plutôt de ne pas diluer le commerce et au contraire renforcer celui de notre centre-ville. Sur la capacité du projet mélangeant les résidents de l'Ehpad et des foyers d'une résidence sénior, nous avons des échos nous indiquant que l'ARS n'aurait pas validé le projet et que le département resterait en retrait. La situation financière de ce porteur de projet peut aussi paraître fragile. Nous avons bien noté que vous démentez ce soir ces éléments, néanmoins il nous semblait important de vous partager nos inquiétudes.

Nous n'avons pas eu d'information sur les réunions de concertations que vous évoquez avec les Fresnois. Notre question évidemment c'est pourquoi n'ont-elles pas été largement ouvertes au public ? Comme vous le dites beaucoup de fresnois pourraient être de fait concernés de par leurs parents âgés et j'en fais partie. Est-ce que ce genre de méthodes et de transparence n'est pas indispensable ? Pour nous c'est exactement pour cela qu'il est urgent de changer.

Votre défense finale est souvent la même « ce n'est pas un projet municipal » « ce n'est pas notre faute ». Pourtant c'est bien cela le sujet, que la ville et nous tous puissions endosser totalement ce projet. S'il avait été réellement co-construit, ce serait un projet municipal

En réalité, ce projet pose encore beaucoup de questions et le sentiment de passage en force sur ce dernier conseil municipal du mandat en est emblématique. L'urgence pour la ville est en fait liée à la vente de ce terrain pour 2M€ qui sont cruciaux pour l'équilibre budgétaire municipal dont nous venons d'en parler avec le budget et le ROB. Aujourd'hui nous pensons que cet argument n'est pas suffisant pour donner quitus à un projet portant tant d'incertitudes.

Concernant notre groupe nous voterons contre et nous demandons un vote à bulletin secret sur ces délibérations. »

Monsieur Carlier estime qu'à presque un mois du premier tour des élections municipales, inscrire à l'ordre du jour une question suscitant autant d'interrogations de la part de plusieurs groupes politiques constitue une erreur.

Au nom du groupe Mieux Vivre à Fresnes, il indique s'associer à la demande d'un vote à bulletin secret pour les deux délibérations.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, un tiers des membres présents du conseil municipal en ayant fait la demande, le vote de cette délibération se déroule au scrutin secret.

Un bureau de vote est constitué et est composé de Monsieur Michel Souillac, Madame Paule Frachon, Monsieur Antoine Madelin, Madame Jessie Claude.

Madame la Maire procède à l'appel de l'ensemble des membres du conseil municipal avant l'organisation du vote à bulletin secret.

Le vote à scrutin secret auquel il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votant.es : 35

Vote pour : 16

Vote contre : 17

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

À l'issue du scrutin à bulletin secret, et suite à la proclamation des résultats, il a été procédé à la récupération de l'urne et au dépouillement des bulletins. Il a été constaté que seuls les bulletins correspondant aux votes favorables étaient présents dans l'urne. Aucun bulletin correspondant aux votes défavorables ni aux votes blancs n'ont été retrouvés à l'issue des opérations.

**5. Cession d'un terrain situé 2 rue de Wissous et chemin de la Tour aux Chartiers**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**6. Bilan des cessions et acquisitions 2025**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve le bilan des acquisitions et cession foncières 2025 qui sera annexé au prochain compte administratif.

*Madame Claude et Monsieur Carlier sortent de la salle.*

**7. Approbation du contrat de coproduction et de pré-achat avec la compagnie "La générale de production" pour la prochaine création de la compagnie " Les animaux en paradis"**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** approuve le contrat de coproduction et de pré-achat pour la prochaine création de la compagnie « Les animaux en paradis » et « La Générale de production ».

**8. Ecole d'art(s) - Approbation de la convention de partenariat avec le collège Saint-Exupéry dans le cadre de la mise en place d'ateliers de pratique artistique pour l'année scolaire 2025/2026**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** approuve les termes de la convention de partenariat définissant les modalités d'organisation au sein de l'école d'art(s), d'ateliers de pratique artistique, intitulés « Option Arts Plastiques », avec le collège Saint Exupéry pour l'année scolaire 2025/2026.

**9. Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour la Fête de la Ferme 2026**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** approuve la convention de partenariat entre la Ville de Fresnes et l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'organisation de la fête de la ferme 2026.

**10. Approbation de la convention d'habilitation informatique à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la mise en ligne sur le site Monenfant.fr de données relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Emilie Legros, rapporteure,

Monsieur Métir s'interroge sur les agents qui seront habilités à compléter ces documents et sur le service auquel ils seront rattachés. Il évoque également la question de la confidentialité dans la transmission des informations.

Madame Legros indique que, pour le moment, la Directrice des affaires générales et de la petite enfance, sera l'agente habilitée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** approuve la convention d'habilitation informatique passée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant.

*Départ de Monsieur Um.  
Retour de Monsieur Carlier.*

**11. Approbation de la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains et infections invasives à méningocoques dans les collèges et les établissements médico-sociaux avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Madame la Maire rappelle que la commune soutient cette campagne de lutte contre le papillomavirus auprès des plus jeunes depuis plusieurs années. Elle en souligne l'importance et regrette que peu d'enfants en bénéficient, appelant à renforcer la sensibilisation des parents.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain et à Méningocoques dans les collèges avec la caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne du 02/01/2026.

**12. Personnel communal - Autorisation de recrutements d'agents contractuels sur des emplois permanents de catégories A, B et C à temps complet**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve la création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 de 6 emplois de catégorie C, 3 emplois de catégorie B et 3 emplois de catégorie A.

*Retour de Madame Claude.*

**13. Personnel communal - Modification du tableau des effectifs**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Métir demande depuis quand le service jeunesse est sans directeur et indique avoir constaté que Monsieur Mehdi Bensmaine n'était plus présent dans le service depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Il ajoute avoir observé un manque de personnel au sein du service et estime que cette situation dure depuis un certain temps appelant à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Madame la Maire rappelle que Monsieur Bensmaine bénéficiait d'une décharge syndicale ce qui ne constituait pas un détachement et qu'il restait titulaire de son poste. Elle précise qu'il a quitté la collectivité le 1<sup>er</sup> février, que le poste de responsable du service jeunesse est désormais ouvert au recrutement et que l'offre a été publiée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve le tableau des effectifs modifié joint à la présente délibération fixant le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs à 712, dont 589 pourvus, et intégrant la modification suivante :

- Filière technique : création de 5 emplois d'adjoints techniques principal 1<sup>ère</sup> classe et suppression de 5 emplois d'adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> classe

-Filière patrimoine : création de 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine principal et suppression de 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine  
- Filière sociale création de 2 postes d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe et suppression de 2 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe

#### **14. Recensement de la population - Recrutement du coordonnateur et des agents recenseurs**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Monsieur Métir s'interroge sur la légalité du vote d'une délibération alors que le processus aurait déjà commencé.

Madame la Maire répond que la procédure est légale dans la mesure où les agents n'ont pas encore été rémunérés.

Monsieur Métir observe toutefois que les agents ayant déjà commencé leurs missions, le conseil est amené à se prononcer sur une décision déjà mise en œuvre et s'interroge sur le fait de voter a posteriori.

Madame la Maire explique que la rémunération des agents est calculée à partir d'une dotation forfaitaire de l'INSEE et que, comme chaque année, une délibération est nécessaire pour en fixer le montant. Elle rappelle que les agents ont pu commencer leur activité, mais que le vote de la délibération est indispensable pour permettre leur paiement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve le recrutement d'un coordonnateur et cinq agents recenseurs pour l'opération de recensement au titre de l'année 2026 ;

Leurs rémunérations respectives sont fixées d'une part en fonction de la dotation forfaitaire de l'INSEE et d'autre part au prorata du nombre de bulletins individuels et de feuilles de logements collectés, sur la base suivante :

- . Par bulletin individuel : 1,72 €
- . Par feuille de logement : 1,13 €

*M. Aubry sort de la salle*

#### **15. Résiliation de l'adhésion à l'association Communauté CAP DEMAT**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Domps s'interroge sur l'intérêt de l'adhésion à l'association CAP DEMAT, estimant qu'elle n'a, selon lui, apporté aucune utilité.

Monsieur Lecomte indique que l'adhésion avait été testée les premières années mais qu'elle n'est aujourd'hui plus nécessaire, notamment en raison des nombreux logiciels utilisés par la collectivité.

Monsieur Domps regrette le retrait de l'adhésion à « Cités Unies », estimant que cette organisation présente un réel intérêt, notamment pour les collectivités qui s'intéressent aux questions internationales.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve la résiliation de l'adhésion de la Commune à l'association Communauté CAP DEMAT.

**16. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2025-286	25/11/2025	Avenant n° 1 à la convention d'ateliers signée le 20 octobre 2025 pour 12 ateliers sur la thématique du Land Art (modification des dates des ateliers).	Entrepreneur individuel CHOU ROULE	1 400,40 € TTC (Initial)
2025-287	26/11/2025	Demande de subvention au titre de l'aide aux Maires bâtisseurs dans le cadre du fond vert afin de participer au financement de la rénovation et de la réhabilitation des équipements publics de la Ville.	X	Subvention demandée : 751 500 euros
2025-288	27/11/2025	Contrat de service annuel n° CT00004234 pour l'abonnement et la maintenance de Concerto Opus SAAS et les maintenances pour les logiciels Mélodie Opus, Maestro Opus, Soprano Opus, Adagio 7 et Requiem Opus pour une durée d'un an reconductible 4 fois.	Société ARPEGE	Abonnement Concerto Opus : 22 608 € TTC Maintenance : 13 504,28 € TTC Maintenance annuelle Mélodie Opus, Maestro Opus, Soprano Opus et Adagio 7 : 6 946,15 € TTC Maintenance Requiem Opus : 1 292,89 € TTC
2025-289	27/11/2025	Renonciation au droit de préemption sur une parcelle de terrain à bâtir sis 1, avenue Jean Pierre.	X	X
2025-290	04/12/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Blanc comme Neige » à La Grange Dîmière, le dimanche 22 mars 2026.	Association La Magouille	1 953,00 €
2025-291	04/12/2025	Contrat de maintenance n° 2025124958 pour la solution de géo verbalisation électronique du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.	Société Logitud Solutions	Redevance annuelle : 1 814,75 € TTC
2025-292	05/12/2025	Approbation de l'actualisation du prix du contrat passé de maintenance et d'entretien d'un compresseur d'air (prix initial 1007,84€ HT)	EXLAIR	1037,21 € HT
2025-293	05/12/2025	Contrat de maintenance n° 2025124938 pour la maintenance du logiciel MUNICIPAL pour une durée d'un an reconductible 3 fois.	Société Logitud Solutions	Redevance annuelle : 1 478,99 € TTC
2025-294	05/12/2025	Approbation de la réactualisation du contrat pour la location de batteries de dix Zoé et de huit Kangoo d'une durée de location de départ comprise entre 12 mois et 84 mois.	Société Diac Location	Location annuelle : 1 446,71 € TTC

2025-295	05/12/2025	Approbation du contrat de maintenance pour la nacelle élévatrice de la Grange Dîmière - Théâtre de Fresnes pour une durée de trois ans.	Société HAULOTTE	Maintenance annuelle : 1 255,20 € TTC
2025-296	10/12/2025	Contrat de maintenance console lumière de la grange dimière - Théâtre de Fresnes pour une durée d'un an.	SPX LIGTHING	Montant annuel : 1 200,00 € HT
2025-297	10/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 17, rue Louis.	X	X
2025-298	10/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier sis 32, avenue de la Division Leclerc et 31-33, rue Henri Barbusse.	X	X
2025-299	11/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking sis 25-27, rue des Frères Lumière et 8-12, rue des Fournières.	X	X
2025-300	12/12/2025	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public (emprise du futur chantier du bassin de rétention).	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de la région parisienne	X
2025-301	12/12/2025	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la Grange Dimière pour l'organisation d'une symphonie le 19 décembre 2025.	Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes	Frais techniques : 467,75 €
2025-302	15/12/2025	Passation d'une convention de résidence au théâtre de la grange Dimière pour travailler sa nouvelle création « DIGGERS, QUAND L'ARGENT ETAIT GRATUIT » du lundi 5 au jeudi 8 janvier 2026, puis du lundi 12 au jeudi 15 janvier 2026.	Compagnie Buveurs de Thé	X
2025-303	16/12/2025	Approbation du contrat pour l'affichage 2026 des spectacles de la Grange Dîmière.	Olivier Farnier	1 560.00 €
2025-304	16/12/2025	Contrat de cession de deux représentations de spectacle « Cette note qui commence au fond de ma gorge » à La Grange Dîmière, le vendredi 23 janvier 2026.	SARL Théâtre de Sartrouville et des Yvelines	4734,04 €
2025-305	17/12/2025	Contrat de cession « SAS ki m'aime me suive » une représentation du spectacle « Canopee » à La Grange Dîmière, le samedi 7 février 2026.	SAS « Ki m'aime me suive »	4307,35 €
2025-306	18/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 43, avenue de la Liberté	X	X
2025-307	18/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 10, allée de la Résidence.	X	X
2025-308	18/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial et une cave sis 31-33, rue Henri Barbusse et 32-36, avenue de la Division Leclerc.	X	X

2025-309	18/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur des bureaux et des parkings sis 55, avenue du Parc Médicis - ZAC de l'aqueduc Médicis.	X	X
2025-310	18/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 50, rue du Professeur Einstein.	X	X
2025-311	23/12/2025	Convention de prestation de service pour l'organisation de permanences proposant des services d'accompagnement administratif et juridique du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.	Association « Nouvelles Voies »	X
2025-312	24/12/2025	Candidature de la ville au label " commune donneur".	Etablissement Français du Sang	X
2025-313	30/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 15 rue du docteur Charcot.	X	X
2025-314	30/12/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 30 résidence de Tourvoie.	X	X
2026-01	02/01/2026	Contrat de service n ° CT00005256 à pour les licences Web Adagio 7 et Soprano plus.	Société ARPEGE	5 184 € TTC
2026-02	08/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave, un parking, sis 27, rue des Frères Lumière.	X	X
2026-03	09/01/2026	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales pour une exposition intitulée « A un fil », du samedi 10 janvier 2026 au samedi 14 mars 2026 à l'Espace d'art Chaillioux.	Artistes : Gaëlle BOSSER, Florence BRODARD, Rose COOGAN, Frédérique GOURDON et Sarah KRESPIN	200 € par artiste complété pour : Gaëlle BOSSER : 270 € TTC Florence BRODARD : 101,76 € TTC Rose COOGAN : 203,52 € TTC Frédérique GOURDON : 220 € TTC Sarah KRESPIN : 835 € TTC
2026-04	09/01/2026	Convention pour des ateliers d'éloquence en lien avec le spectacle : "Cette note qui commence au fond de ma gorge" le vendredi 23 janvier 2026 pour deux représentations au collège Antoine de Saint-Exupéry.	Théâtre de Sartrouville et des Yvelines	322,83 € TTC
2026-05	12/01/2026	Contrat de maintenance annuelle n° 2026M-0109 -02A pour l'application internet INDELINE.	Société CEGAPE	Hébergement : 1 176 € TTC Assistance : 7 392 € TTC
2026-06	12/01/2026	Bibliothèque municipale - Contrat de prestation pour un conférencier « Les néo-paysans » le samedi 24 janvier 2026 à la bibliothèque Gabriel Bourdin.	Madame Lucile LECLAIR	650 € TTC

2026-07	12/01/2026	Approbation de la convention pour la diffusion du film « 10 jours sans maman » le 8 mars 2026 à la Grange Dimière.	Swank Films Distribution France	290,13€ TTC
2026 - 08	13/01/2026	Contrat à passer pour un service de maintenance sur les logiciels ATLANT et ELIPS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.	Société LOGETEL	Redevance annuelle : 3 714,55 € TTC
2026-09	13/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un lot de copropriété sis 12 rue Lina.	X	X
2026-10	14/01/2026	Passation d'une convention de résidence à la Grange Dimière pour la nouvelle création « A PORTÉE 2 BAUDELAIRE » du lundi 2 au mercredi 4 février, puis du lundi 9 au mercredi 11 février, puis du lundi 23 au vendredi 27 février, et du lundi 2 au vendredi 6 mars 2026.	Association Lez'Arts Vivants	X

**17. Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

**Marchés publics :**

N° et Titulaire	Intitulé	Durée	Montant
25011 CRYSTAL HYGIENE	Fourniture de produits et de matériels d'entretien pour les services municipaux et le C.C.A. S	4 ans à partir de la date de notification du marché	Marché à prix unitaires Montant annuel : 130 000 € HT
25016 CHOUFFOT SAS	Achat et livraison de matériels à moteur et de consommables	12 mois à compter de la date de notification du marché.	Marché à prix unitaires Montant annuel : 50 000 € HT
25037 ETANDEX SAS	Travaux de réhabilitation de la passerelle de la Bièvre	7 mois à compter de la notification de l'ordre de service.	Montant forfaitaire : 227 455.01 € TTC Tranche ferme : 158 878.60 € TTC Tranche optionnelle : 68 576.41 € TTC
25038 A2T PARIS	Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur/ Roux/Blancs/Bouleau CVC – Plomberie - GTC	2 ans et 2 mois à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.	Montant forfaitaire : 1 777 643.35 € TTC
25039 TK ELEVATOR FRANCE	Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur/ Roux/Blancs/Bouleau Appareils ascenseurs	2 ans et 2 mois, partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.	Montant forfaitaire : 102 720.00 € TTC

Marchés de moins de 40 000 Euros H.T.

Numéro de fiche commande	Date	Objet	Titulaire	Montant
FC 2025-57	01/12/2025	Acquisition matériels pour la grange Dimière (2 micros HF, 2 bacs de transport, 1 coffret P17 32A)	LA BS	2 947,45 € TTC
FC 2025-58	12/12/2025	Travaux de menuiserie sur le gymnase de la Paix	2 KPM	34 610,40 € TTC
FC 2025-59	24/12/2025	Travaux réhabilitation groupe Pasteur/Roux/Blancs/Bouleau - location d'un groupe électrogène pour l'école provisoire	SALTI	7 337, 64 €
FC-2026-01	16/01/2026	Formation à la cartographie des risques pour l'ensemble des services de la collectivité	Faustine TEDOLDI-JOTREAU	11 400 € HT
FC-2026-02	19/01/2026	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation du renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques collectives (CVC). Du 1er janvier 2026 jusqu'à la notification du marché.	MANERGY	11 400 € HT
FC-2026-03	19/01/2026	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques collectives (CVC) A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'à la fin du marché CVC.	MANERGY	20 400 € TTC
FC 2026-04	19/01/2026	Formation diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) option ASEC (Animation Socio-Educative et Culturelle). Du 7 janvier au 30 avril 2027	Ligue de l'Enseignement, section régionale IDF	8 500 € HT

*Retour de Monsieur Aubry.*

**18. Vœu du Conseil municipal relatif à la prise en compte des droits de l'enfant**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'urgence afin de permettre l'examen de ce vœu non inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur Domps s'interroge sur la nécessité de voter l'urgence.

Madame la Maire rappelle que lorsqu'un point est ajouté en séance alors qu'il n'était pas inscrit à l'ordre du jour, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence afin de pouvoir l'examiner.

Par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefebvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), **2 voix contre** –

M. Richard Doms et Mme Muriel Ethève – et **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier – **l'urgence est adoptée.**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leysenne, rapporteure,

Madame Ethève fait part de son incompréhension quant au fait que ce vœu n'ait été transmis qu'au moment de la séance, alors qu'il aurait été évoqué en amont avec les présidents de groupe.

Elle regrette de ne pas l'avoir reçu plus tôt, d'autant plus que le sujet avait déjà été abordé lors du précédent conseil municipal, et déplore l'absence d'échanges préalables avec les élus.

Madame la Maire se dit surprise de cette intervention, rappelant que Madame Leysenne, en tant qu'élue, a rédigé ce vœu à la suite des échanges intervenus lors du précédent conseil municipal.

Madame Leysenne prend la parole afin de répondre aux différentes interventions. Elle déclare :

« C'est vrai que la notion d'urgence est très subjective et qu'on la déclare quand l'actualité s'emballe, mais par contre, on l'oublie bien souvent quand l'émotion retombe. Quand en France toutes les trois minutes un enfant est victime de viol ou d'agression sexuelle, quand 160 000 enfants sont victimes chaque année d'inceste, quand 5,4 millions d'adultes disent avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans, un dixième de la population, regardons-nous, ça fait 6 ou 7 personnes ici. Est-ce qu'on peut encore parler d'urgence comme d'un effet de calendrier ?

Je demande, et ces chiffres ne sont pas nouveaux, ils disent vraiment le retard accumulé. Les drames récents ont également rappelé, avec brutalité, ce que produit le manque de coordination. Alors oui, il y a urgence. Pas une urgence médiatique ni structurelle, je suis d'accord mais celle qui consiste à ne plus laisser les angles morts produire des drames. C'est ça la véritable urgence.

Et si nous présentons aujourd'hui ce vœu, c'est parce qu'une loi transpartisane sur l'intérêt supérieur de l'enfant vient d'être adoptée. C'est une avancée, c'est une aubaine, et que des annonces ministérielles ont également été faites. Alors un mouvement est enclenché et nous refusons de rester sur le quai à regarder passer le train. C'est cela, l'urgence.

Et je le rappelle : les communes elles sont en première ligne. Elles voient les signaux faibles, les silences, les fragilités, mais elles manquent d'outils, de cadre et de coordination. Ce vœu dit simplement une chose, une seule : nous voulons être dans le wagon, parce que quand on est en première ligne, on n'a pas le luxe d'attendre ; on a le devoir d'alerter, d'interpeller et de proposer et nous prenons nos responsabilités ce soir à travers ce vœu. C'était ça l'urgence.

Enfin, j'entends qu'on puisse regretter que ce vœu n'ait, encore une fois, pas été coécrit. Je voudrais simplement rappeler les faits. Effectivement lors du dernier conseil municipal, à la suite du vœu que j'avais présenté sur les violences faites aux femmes et aux enfants, petite parenthèse, je ne suis pas préposée aux vœux. Madame Ethève m'avait très justement indiqué qu'il était dommage qu'il n'existe pas de vœu spécifique sur les enfants. J'avais alors répondu très clairement, et j'avais fait exprès de dire ces mots-là mot pour mot : "Faisons-le ensemble, j'attends votre sollicitation, j'attends votre retour" Je l'ai dit deux fois.

J'avais ajouté que nous l'écrivions collectivement, en y associant bien sûr l' élu en charge de l'enfance, mot pour mot. N'ayant pas été sollicitée et face à un contexte national particulièrement lourd, j'ai pris mes responsabilités et j'ai écrit un texte fondé sur l'actualité, sur le droit et sur l'urgence, parce que les droits des enfants n'attendent pas que nos agendas s'alignent. Alors oui il a été envoyé, il a été envoyé la semaine dernière ou en début de semaine dernière au président de groupe. Je suis désolée, c'est comme ça que ça fonctionne.

Enfin, je veux ajouter une chose essentielle : il nous faut cesser de feindre d'ignorer, surtout lors de ce dernier conseil. À force, on commence quand même à être habitué. Un vœu n'est pas un titre de propriété politique ni même un trophée. C'est une expression politique assumée, portée par un groupe politique puis soumise au débat démocratique. Et la démocratie, ce n'est pas la cosignature obligatoire, la démocratie, c'est le débat, l'amendement et le vote.

Alors je fais donc une proposition simple : discutons du fond, améliorons le texte si nécessaire et votons-le. Car la vraie question n'est pas de savoir qui a tenu le stylo, la vraie question est : à quoi sert ce texte ? Protège-t-il ? Alerte-t-il ? Agit-il ? C'est bien cela l'enjeu.

Et le fait qu'il soit coécrit ou non change-t-il quoi que ce soit pour les victimes, pour leur dignité et pour leur mémoire ? Si l'on commence à confondre la démocratie avec la gestion des signatures en bas d'une page, on risque réellement de passer à côté de l'essentiel. Et franchement, ce soir, l'essentiel ce sont les victimes et le message politique que nous leur envoyons. »

Monsieur Madelin propose une modification du vœu, portant sur le paragraphe central. Il suggère d'y ajouter explicitement la mention des violences psychologiques, estimant que celles-ci ne sont pas indiquées textuellement, même si le vœu semble les englober. Il indique être certain que cette dimension a été prise en compte dans l'esprit du texte et propose donc de l'ajouter.

Monsieur Domps revient sur son vote contre l'urgence. Il précise qu'au moment où il a reçu le vœu, il pensait que celui-ci serait ensuite transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur Oberhauser apporte une précision concernant la notion d'urgence. Il indique avoir réfléchi à l'ajout d'un élément dans le vœu afin de préciser que celle-ci s'entend notamment au regard de l'accélération des OQTF. Il fait la déclaration suivante :

« Sous couvert de fermeté, les gouvernements successifs organisent une déshumanisation bureaucratique qui frappe d'abord les plus vulnérables. En érigeant la citoyenneté en filtre d'exclusion, comme le disait déjà Estelle dans sa présentation, ils semblent oublier une vérité biologique : nous appartenons toutes et tous à la même espèce humaine.

L'OQTF est devenue l'arme d'un fétichisme identitaire qui piétine le principe constitutionnel de protection inconditionnelle des enfants. Car que devient l'intérêt supérieur de l'enfant face à cette traque ? Que font-ils de l'enfant handicapé, neuro-atypique ou malade ? Que font-ils de l'enfant victime de violences intrafamiliales, de viol et d'inceste ?

En procédant à des expulsions à l'aveugle, ils acceptent de renvoyer ces enfants vers leurs bourreaux ou vers l'isolement médical, sacrifiant des vies sur l'autel de leurs calculs électoraux.

Protéger un ou une enfant, ce n'est pas seulement le ou la loger : c'est garantir l'espace mental nécessaire pour apprendre à raisonner. On ne construit pas de libre arbitre sous la menace d'une rafle à l'aube.

L'humain se construit par l'appropriation des richesses du monde social. En fermant l'école ou l'hôpital à un ou une enfant, on ne protège pas la nation : on mutile son processus d'humanisation.

Refuser le droit d'avoir des droits est le premier pas vers la barbarie. Agir en conscience, c'est refuser que l'enfant soit broyé par une administration sans visage.

Remettons l'intérêt supérieur de l'enfant au centre. Un enfant qui grandit parmi nous est déjà membre de notre cité.

L'hospitalité n'est pas une faveur : c'est notre devoir sacré d'adulte envers celles et ceux qui porteront le monde de demain. »

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, émet le vœu suivant :

1. Que l'État réaffirme pleinement sa responsabilité première en matière de protection et de garantie des droits de l'enfant, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant et engage les moyens humains, financiers et juridiques nécessaires pour mettre fin au sous-dimensionnement des politiques publiques de protection de l'enfance ;
2. Que les annonces récentes du ministère de l'Éducation nationale soient consolidées, pérennisées et intégrées dans une politique nationale globale, interministérielle et coordonnée, dépassant le seul périmètre de l'Éducation nationale ;
3. Que l'État engage la création d'une délégation nationale aux droits des enfants, dotée de moyens dédiés, chargée d'assurer la coordination des politiques publiques, leur prise en compte transversale, ainsi que le suivi et l'évaluation des actions menées, notamment en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants ;

4. Que cette politique nationale puisse être déclinée territorialement, dans le respect du principe de décentralisation, en mobilisant l'ensemble des collectivités à hauteur de leurs compétences, et en permettant la co-construction de plans territoriaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants, fondés sur des diagnostics partagés et évalués ;
5. Que l'État soutienne et finance la mise en réseau des acteurs de la protection de l'enfance, sur le modèle des dispositifs existants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, afin de renforcer le repérage, la prévention, la protection et l'accompagnement des enfants victimes ;

La Ville de Fresnes exprime sa volonté de s'inscrire dans cette dynamique nationale et de contribuer, dans le respect de ses compétences et sous réserve d'un cadre législatif, réglementaire et financier sécurisé, à la mise en œuvre locale de politiques en faveur des droits des enfants, par une approche transversale de l'action municipale.

### **19. Questions diverses**

Monsieur Métir s'adresse à Madame la Maire afin de connaître le nombre d'agents composant son cabinet. Il s'interroge également sur la présence de ces agents lors d'opérations de tractage ainsi que lors de la visite de Monsieur Faure.

Madame la Maire répond que ces agents interviennent sur leur temps de congés. Elle précise que son directeur adjoint de cabinet étant en congés, il est libre d'utiliser ce temps comme il le souhaite.

Avant de clôturer la séance, Madame la Maire remercie l'ensemble du personnel communal et administratif pour le travail accompli à ses côtés.

**La séance est levée le 12 février à 00 heure 06 minutes.**

Fresnes, le 12 février 2026

Le secrétaire,

Madame Marie Leclerc-Bruant

Le Maire,

Monsieur Christophe Carlier